



CONTRAT DE SERVICES

Ticket S

N° de client : (Si vous êtes déjà client)

Groupe :

D.C.:

Contrat entre : la S.A. EDENRED BELGIUM (division Ticket Restaurant), dont le siège social est situé à 1160 Bruxelles, Boulevard du Souverain 165 b.9 - BE 0407.034.269, RPM Bruxelles, dénommée ci-après EDENRED et le CLIENT, ci-après décrit, valablement représenté par : **DAMIEN BECK**

Ce formulaire est prévu pour une utilisation en ligne. Merci de compléter tous les champs via votre ordinateur, et non de façon manuscrite. Cela est indispensable pour que votre contrat puisse être enregistré correctement.

INFORMATIONS CLIENT

Raison sociale

Adresse (siège social) n° boîte

Code postal Commune

N° d'entreprise / TVA ☐ non assujetti à la TVA Statut de la société : ☐ public ☐ privé

Représentée par (Legal Site contact) ☐ M. ☐ Mme

Langue : ☐ FR ☐ NL E-mail :

Téléphone : / Fax : / Fonction :

Nombre de bénéficiaires par an :

INFORMATIONS CONTACT(S)

Responsable des relations avec EDENRED - Primary contact. (Personne de contact qui réceptionnera par mail les accès à votre Espace Client).

☐ M. ☐ Mme Fonction

Langue : ☐ FR ☐ NL Tél. : E-mail* :

*indispensable pour vous communiquer toutes les informations e.a. légales

Responsable de la facturation (Personne de contact qui réceptionnera les factures ainsi que les demandes de paiement en fonction du mode de paiement).

☐ M. ☐ Mme Fonction

Langue : ☐ FR ☐ NL Tél. : E-mail* :

*indispensable pour vous communiquer vos factures

Responsable des commandes (Personne de contact qui réceptionnera toutes les informations pour passer les commandes Ticket Restaurant).

☐ M. ☐ Mme Fonction

Langue : ☐ FR ☐ NL Tél. : E-mail* :

*indispensable pour vous communiquer votre référence client et pour recevoir l'e-bordereau

Responsable de la réception des livraisons des cartes (Personne de contact qui réceptionnera les différents colis comprenant les cartes Ticket Restaurant).

☐ M. ☐ Mme Fonction

Langue : ☐ FR ☐ NL Tél. : E-mail :

Adresse de livraison : ☐ identique à celle mentionnée ci-dessus ☐ adresse différente

Rue n° boîte étage

Code postal Commune

CONDITIONS FINANCIERES & DUREE DU CONTRAT (cadre réservé à Edenred)

Prestation de services : % Coût de setup : €

Mode de paiement : **Post-Paiement 60 jours** (chargement des comptes JRP^(*) + 1) Coût unique par carte : € x nombre de cartes

Carte(s) de remplacement : €

Durée du contrat : ☐ 1 an (standard) ☐ ans (sur demande expresse du Client)

(*) Jour de réception du paiement

Livraison	Prix livraison carte(s)
Envoi individuel carte de remplacement par poste	€ / unité
Stock de cartes par livreur	€ / point de livraison

En apposant sa signature, le CLIENT accepte les conditions générales reprises au verso.

Fait en double exemplaire à , le / / 20

Signature de EDENRED Signature du CLIENT

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUI

Les conditions de services figurant au recto et les présentes conditions générales (les premières primant sur les secondes en cas de divergence) sont déterminantes de l'engagement d'EDENRED BELGIUM. En acceptant ce partenariat avec EDENRED BELGIUM, le CLIENT accepte expressément ces conditions et renonce, sans réserve aucune, à ses propres conditions. Ces conditions générales englobent la marque TicketS. Ces conditions ont été rédigées conformément aux modalités de l'arrêté royal du 15 Septembre 2015 fixant les conditions d'agrément pour les éditeurs de titres-repas sous forme électronique.

ARTICLE 1 - OBJET

EDENRED s'engage à fournir au CLIENT des titres émis par EDENRED sous la marque Ticket S et ce aux conditions ci-après.

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS D'EDENRED BELGIUM:

EDENRED BELGIUM s'engage à :

- 2.1. Livrer au CLIENT, à son siège social ou à tout autre endroit situé en Belgique et convenu entre parties et dans les 10 jours ouvrables au plus tard (samedi non compris) suivant la libération de la commande selon les conditions financières octroyées, les cartes Edenred destinées aux utilisateurs cibles du CLIENT bénéficiant des Ticket S sous forme électronique (dénommés ci-après, les «Bénéficiaires»).
- La livraison groupée des cartes à l'adresse de livraison mentionnée par le client au recto du présent contrat est effectuée par Edenred Belgium selon le mode de livraison de son choix.
- Les cartes Edenred sont livrées désactivées accompagnées de leurs conditions d'utilisation ainsi que d'un mode d'emploi permettant aux Bénéficiaires d'accéder à leur compte Ticket S. Les cartes Edenred sont et restent la propriété d'EDENRED BELGIUM.
- Le CLIENT décide du nombre de cartes qu'il souhaite commander pour son stock.
- 2.2. Communiquer, selon le cas, au CLIENT ou au Bénéficiaire la procédure d'activation des cartes Edenred.
- 2.3. Personnaliser, à la demande du CLIENT et dans les limites raisonnables des moyens techniques d'EDENRED BELGIUM, les cartes Edenred, et ce par la mention sur celles-ci de toute mention particulière proposée par le CLIENT et acceptée par EDENRED BELGIUM.
- En cas de personnalisation, le CLIENT garantit, sans réserve aucune, EDENRED BELGIUM qu'il est en droit de faire usage des mentions demandées et dégage, de la même manière, EDENRED BELGIUM de toute responsabilité à ce sujet.
- 2.4. Créer et créditer le compte Ticket S électroniques des Bénéficiaires, dans le délai repris aux conditions financières figurant sur le recto de ce document.
- 2.5. Offrir au client la possibilité d'assigner une carte à un utilisateur spécifique en mettant à jour ses données à travers l'espace client en ligne.
- 2.6. Traiter en ligne les transactions effectuées au moyen des cartes Edenred en utilisant en priorité les Ticket S électroniques avec la plus courte durée de validité.
- 2.7. Permettre aux Bénéficiaires de vérifier, à tout moment, en ligne via un extranet sécurisé ou/et un Serveur Vocal Interactif (SVI), le solde et la durée de validité des Tickets électroniques.
- 2.8. En cas de perte (y compris détérioration) ou de vol des cartes Edenred:
 - permettre aux Bénéficiaires de bloquer gratuitement (à l'exclusion des frais de communication), leur carte Edenred via le service indépendant Card Stop, via un extranet sécurisé ou via un serveur vocal interactif (SVI).
 - prévenir le CLIENT du blocage des cartes de ses Bénéficiaires et lui permettre de valider une commande de carte de remplacement au coût mentionné aux conditions de service stipulées au recto de ce document.
 - envoyer la carte de remplacement commandée par poste au domicile du Bénéficiaire.
 - permettre au CLIENT de au lieu de la procédure de remplacement ci-dessus octroyer une nouvelle carte de son stock au Bénéficiaire et de faire la demande de la lier à ce même Bénéficiaire à travers le service support Edenred au coût de 5 euros par demande.
- 2.9. En cas de défectuosité des cartes Edenred :
 - soit mettre à disposition des Bénéficiaires une nouvelle carte Edenred dans les 10 jours ouvrables (samedi, dimanche et jours fériés non compris) de la réception via courrier recommandé avec accusé de réception par EDENRED BELGIUM de la carte défectueuse. La carte Edenred de remplacement permettra notamment au Bénéficiaire concerné d'utiliser le solde de Ticket S électroniques disponibles au moment de la réception par EDENRED BELGIUM de la carte défectueuse.
 - soit permettre au CLIENT de au lieu de la procédure de remplacement ci-dessus octroyer une nouvelle carte de son stock au Bénéficiaire et de faire la demande de la lier à ce même Bénéficiaire à travers le service support Edenred au coût de 5 euros par demande.
- 2.10. Permettre à tout moment aux Bénéficiaires de créer et modifier en ligne leur identifiant et/ou mot de passe et d'accéder à leur compte Ticket S électroniques.
- 2.11. Garantir l'acceptation des Ticket S électroniques dans tout le réseau Ticket Restaurant électronique et inviter les établissements susceptibles d'accepter des Ticket Restaurant électroniques et répondant aux conditions d'affiliation émises par EDENRED BELGIUM, à s'affilier au système Ticket Restaurant électroniques.
- 2.12. Traiter les données à caractère personnel des Bénéficiaires conformément à la réglementation qui leur est applicable et notamment au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données ou « RGPD »), étant entendu que l'échange de données entre le CLIENT et EDENRED BELGIUM doit être considéré comme un transfert de données entre des responsables du traitement distincts, chacun restant responsable de son propre traitement, et que EDENRED BELGIUM n'est responsable du traitement des données à caractère personnel des Bénéficiaires que dès le moment où elle reçoit ces données de la part du CLIENT.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Pendant toute la durée de la présente convention le client est tenu de :

- 3.1. Mettre les cartes Edenred à disposition des Bénéficiaires et informer ces derniers que, par l'utilisation desdites cartes, ils marquent leur accord sur leurs conditions d'utilisation et sur leurs mises à jour éventuelles. EDENRED BELGIUM se réserve le droit de suspendre, de plein droit, sans mise en demeure ni indemnité, l'utilisation d'une carte Edenred en cas d'utilisation frauduleuse ou contraire aux conditions d'utilisation.
- 3.2. Communiquer à tout moment par écrit à EDENRED BELGIUM les informations mises à jour et nécessaires à la gestion du système des Ticket S électroniques.
- 3.3. Prendre en charge les frais d'émission de la carte Edenred mise à la disposition des bénéficiaires, en ce compris les frais d'émission de la carte Edenred de remplacement lorsque la carte Edenred initiale n'est plus utilisable (perte, vol, destruction, expiration, etc.).
- 3.4. Valider la commande d'une nouvelle carte Edenred en cas d'expiration, de perte, de vol ou de détérioration d'une carte Edenred (articles 2.8. et 2.9.) tant que le bénéficiaire est considéré comme actif.
- 3.5. Sans préjudice de l'article 2.1, assumer la responsabilité de la perte, du vol ou de la détérioration des cartes Edenred entre leur livraison et leur remise aux Bénéficiaires.
- 3.6. Payer le PRIX conformément aux dispositions des articles 4 et 5 ci-après.

3.7. Traiter les données à caractère personnel des Bénéficiaires conformément à la réglementation qui leur est applicable et notamment au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données ou « RGPD »), étant entendu que l'échange de données entre le CLIENT et EDENRED BELGIUM doit être considéré comme un transfert de données entre des responsables du traitement distincts, chacun restant responsable de son propre traitement, et que EDENRED BELGIUM n'est responsable du traitement des données à caractère personnel des Bénéficiaires que dès le moment où elle reçoit ces données de la part du CLIENT.

ARTICLE 4 – PRIX

4.1. Les cartes Edenred sont mises à disposition au prix mentionné aux conditions financières figurant au recto de ce document et ce jusqu'à l'expiration des cartes. Les Ticket S électroniques sont vendus à un prix équivalent à leur valeur faciale. Les services prestés dont il est question à l'article 2 ci-avant, sont rémunérés au prix défini aux conditions financières figurant au recto de ce document, sauf pour le service de liaison d'une carte à un Bénéficiaire qui est rémunéré au prix mentionné aux articles 2.8 et 2.9. Ces prix sont augmentés de la TVA applicable. Ces prix sont liés aux variations à la hausse de l'indice AGORIA des coûts de la main d'œuvre (moyenne nationale). En cas d'augmentation, ils seront adaptés au maximum une fois par an, au premier janvier de chaque année sur base de la formule suivante : $P = P_0 (0,2 + 0,8 \times S / S_0)$

où :

P = valeur adaptée du Prix mentionné aux conditions financières

P₀ = prix mentionné aux conditions financières

S = l'indice Agoria des coûts de la main d'œuvre (moyenne nationale) en vigueur le premier jour de chaque trimestre

S₀ = l'indice Agoria des coûts de la main d'œuvre (moyenne nationale) en vigueur le jour de la conclusion du contrat

L'ensemble des éléments précités aux alinéas précédents du présent article sont ci-après dénommés collectivement "le PRIX".

4.2. Sans préjudice aux dispositions de l'article 4.1., EDENRED BELGIUM se réserve le droit de modifier tout ou partie du PRIX, à tout moment moyennant préavis de 6 semaines notifié par lettre simple ou par lettre recommandée. En ce cas, le CLIENT sera en droit de mettre fin à la présente convention à la date d'entrée en vigueur du nouveau PRIX, et ce moyennant notification, par lettre recommandée à la poste, d'un préavis d'au moins 15 jours avant cette date. Par défaut, le PRIX modifié est considéré comme étant expressément accepté par le CLIENT et dès lors comme liant celui-ci.

ARTICLE 5 – FACTURATION ET PAIEMENT

La facturation est réalisée sous forme électronique. Les factures seront mises à la disposition du CLIENT sur la plateforme internet désignée par EDENRED BELGIUM. EDENRED BELGIUM garantit l'authenticité de l'origine des factures émises sous forme électronique, l'intégrité de leur contenu et leur lisibilité. La force probante de ces factures électroniques est expressément acceptée par le CLIENT.

Le paiement du prix et de la TVA applicable est effectué selon les conditions de paiement indiquées aux conditions particulières via un virement SEPA Credit Transfer. À défaut de paiement préalable à la livraison, EDENRED BELGIUM se réserve le droit d'annuler la commande impayée et/ou de bloquer les commandes futures et ce, sans mise en demeure préalable.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE ET GARANTIE

Le CLIENT est responsable, à l'exclusion d'EDENRED BELGIUM, des conséquences directes ou indirectes, de quelque nature qu'elles soient, liées à un quelconque manquement du CLIENT, de ses préposés, mandataires, administrateurs et/ou actionnaires, aux obligations souscrites à l'article 3 ci-avant.

Le CLIENT garantit, sans réserve, EDENRED BELGIUM contre tout droit, action ou prétention qui pourrait être intentée contre EDENRED BELGIUM par un tiers (en ce compris notamment les Bénéficiaires) en raison ou à l'occasion d'un quelconque manquement du CLIENT, de ses préposés, mandataires, administrateurs et/ou actionnaires aux obligations contractées en vertu de l'article 3 ci-avant.

ARTICLE 7 - DUREE ET FIN DU CONTRAT

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée prenant cours à la date de sa signature. Chaque partie pourra y mettre fin, à tout moment, moyennant la notification, par lettre recommandée à la poste, d'un préavis de 3 mois.

ARTICLE 8 – CHAMP D'APPLICATION

La présente convention est, sauf dispositions particulières contraires, applicable à toutes les fournitures de Ticket S électroniques et de cartes Edenred par EDENRED BELGIUM au CLIENT. Dans le respect des dispositions de l'article 31 de la loi organique des CPAS, EDENRED s'engage à faire autour du produit Ticket S une publicité respectueuse de la dignité humaine.

ARTICLE 9 – JURIDICTIONS COMPETENTES, ELECTION DE DOMICILE ET LOI APPLICABLE

Tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention relève de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles, le juge de paix compétent étant celui du 1er canton. Aux fins de la présente et de toutes ses suites, le CLIENT fait élection de domicile à l'adresse mentionnée en tête de la présente, ou toute communication, notification d'actes judiciaires ou extrajudiciaires pourra être valablement faite. La présente convention est soumise au droit belge.

Les originaux de ce contrat sont à nous retourner impérativement par courrier.

BUREAU BRUXELLES
Boulevard du Souverain 165 b.9 - 1160 Bruxelles

BUREAU WALLONIE
Rue Lonhienne 15 - 4000 Liège



AVENANT AU CONTRAT DE SERVICES

N° de client :
(Si vous êtes déjà client)

Groupe :

D.C.:

Note sur vos conditions de paiement : Prépaiement

Avenant entre : la S.A. EDENRED BELGIUM (division Ticket Restaurant), dont le siège social est situé à 1160 Bruxelles, Boulevard du Souverain 165 b.9 - BE 0407.034.269, RPM Bruxelles, dénommée ci-après EDENRED, valablement représentée par :

DAMIEN BECK

et le CLIENT, ci-après décrit :

Raison Sociale

N° d'entreprise / TVA ☐ non assujetti à la TVA

Représentée par ☐ M. ☐ Mme Fonction

Attention : 1 seul mode de paiement par entité juridique !

Les conditions de paiement seront également appliquées à vos autres commandes chez Edenred. Celles-ci valent pour le Ticket Restaurant, le Ticket Ecocheque et/ou le Ticket Compliments électronique. Le Ticket Compliments papier et le Ticket Sport & Culture sont facturés par notre deuxième entité juridique (« Award Services »). Dès lors, des conditions de paiement différentes peuvent être appliquées le cas échéant.

Concernant le prépaiement :

Dans les 24 heures qui suivent la réception de votre commande, le responsable facturation reçoit une demande de paiement. Cette demande de paiement contient entre autres le montant, le compte bancaire et la communication structurée (à mentionner obligatoirement).

Dès réception de votre paiement, vos commandes de cartes et de titres vous seront livrées dans les délais contractuels prévus. Assurez-vous de bien recevoir nos emails :

- L'email contenant la demande de paiement est généré automatiquement, dès lors vérifiez que cet email n'est pas bloqué par votre antispam (par exemple en ajoutant le nom de domaine « edenred.com » à votre white list).
- Contrôlez l'adresse e-mail du contact de votre site de facturation sur www.myedenred.be

Pour toute question concernant vos conditions de paiement, contactez-nous :

- Par téléphone : 02/678.29.00
- Via www.edenred.be/helpdesk

Fait en double exemplaire à , le / / 20

Pour accord du CLIENT,
Signature :

Veuillez dater et signer ce document et le retourner à :

BUREAU BRUXELLES
Boulevard du Souverain 165 b.9 - 1160 Bruxelles

BUREAU WALLONIE
Rue Lonhienne 15 - 4000 Liège